

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • B.P. 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. Standard : 61.24.70.70 - Technique : 61.24.70.33
Abonnement : 61.24.70.30

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRÉNÉES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 200 F.

BULLETIN N° 3 DU 21 FEVRIER 1992

Attention

Avis aux personnes qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement pour 1992 à l'édition GRANDES CULTURES : **ce bulletin est le dernier qui leur sera envoyé.**
Ce rappel, adressé à l'ensemble de nos abonnés, ne doit pas être pris en compte si vous avez déjà effectué votre réabonnement.

COLZA

Stades végétatifs — Ils s'échelonnent de **C1** (reprise de végétation) à **C2** (étranglement vert à la base des nouveaux pétioles).

CHARANCON DE LA TIGE

Situation — Le vol du charançon de la tige a débuté à partir du 11 février dans la Haute-Garonne et le Tarn. Il s'est généralisé ensuite.

Prévision — Les pontes des femelles, limite tardive de la lutte, devraient intervenir dès l'apparition du prochain redoux.

Préconisation — ***Intervenir rapidement en utilisant un produit efficace contre le charançon de la tige*** *(cf. Fiche* "RAVAGEURS DU COLZA" *envoyée le 12 septembre 1991).*
Diverses spécialités de pyréthrinoïdes sont homologuées pour cet usage.

Remarque : *Ne pas confondre le charançon de la tige du colza avec le charançon de la tige du chou, actuellement le plus fréquent dans les cuvettes jaunes.*

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Situation

- Depuis le 23 décembre 1991, aucun vol de puceron vecteur n'a été enregistré.
- Les parcelles levées avant le 20 décembre, correctement traitées, sont indemnes.
- Les parcelles levées postérieurement au 20 décembre n'ont pas été colonisées. Attention toutefois à la confusion avec d'autres insectes (diptères le plus souvent) observés lors d'après-midi douces dans plusieurs situations.
- Seules les parcelles levées début Novembre et non ou mal protégées présentent des populations de pucerons non négligeables.

Préconisation — ***Une intervention insecticide dirigée contre les pucerons ne serait actuellement envisageable que sur les semis les plus tardifs (blés durs, orges brassicoles), lorsque la présence effective de pucerons est constatée****, cas très rare à ce jour (nous adresser éventuellement des échantillons en cas de doute).*

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le dépliant "PROTECTION DES CEREALES", à la rédaction duquel la Protection des Végétaux a participé.
Conservez-le soigneusement. Il y sera fait référence dans nos prochains bulletins.